

République Française

Département des Deux-Sèvres

## **Commune de CIRIERES**

1.RAPPORT D'ENQUÊTE

2.AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVES

### **3.ANNEXES**

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Cirières.

Du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023

#### **Commissaire Enquêteur**

Matthieu HOLTHOF

44 route du Thouaret

79430 La Chapelle Saint Laurent

*Arrêté de la préfecture des Deux-Sèvres du 10 mars 2023*

## Table des matières

Annexe 1 : Arrêté préfectoral.....	3
Annexe 2 : Avis d'enquête publique.....	7
Annexe 3 : Publicité réglementaire.....	8
Annexe 4 : Lettres d'informations de la société Valeco.....	12
Annexe 5 : photo de la salle de permanences.....	14
Annexe 6 : Blog de la commune de Cirières avec l'information sur l'enquête publique.....	15
Annexe 7 : Courrier de remise en main propre du procès verbal de synthèse.....	16
Annexe 8 : Délibération des conseils municipaux.....	17
Annexe 9 : Certificat d'affichage.....	32
Annexe 10 : Cadastre avec les informations tirées de la carte « plan réglementaire » avec les annotations de la municipalité de Bretignolles.....	42
Annexe 11 : Procès verbal du constat d'affichage de l'huissier de justice.....	44
Annexe 12 : Contributions à l'enquête publique.....	44
Annexe 13 : Mémoire en réponse au procès verbal de synthèse.....	44

# Annexe 1 : Arrêté préfectoral



Préfecture  
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Bureau de l'Environnement

Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement

## **Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien Des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de CIRIÈRES**

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**VU** le Code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I<sup>er</sup> ainsi que le titre VIII du même livre, et le titre I<sup>er</sup> du livre V ;

**VU** le tableau annexé à l'article R511-9 du Code de l'environnement, constituant la nomenclature des installations classées ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

**VU** le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 2 février 2023 portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

**VU** la demande d'autorisation environnementale déposée le 9 février 2022 par la société PARC ÉOLIEN Des PÂQUERIES et complétée le 24 octobre 2022 relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune de CIRIÈRES ;

**VU** les pièces jointes à la demande susvisée comprenant notamment une étude d'impact soumise à l'avis de l'autorité environnementale ;

**VU** l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale dans les délais impartis ;

**VU** la décision du 22 février 2023 du président du tribunal administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur ;

**VU** la réponse du porteur de projet à l'avis de l'autorité environnementale reçue le 3 mars 2023 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Il sera procédé sur le territoire de la commune de CIRIÈRES, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DES PÂQUERIES relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune précitée.

### **ARTICLE 2 :**

Cette enquête sera ouverte pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, en mairie de CIRIÈRES.

Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie concernée, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable à l'adresse suivante : Préfecture des Deux-Sèvres – service de la coordination et du soutien interministériel – bureau de l'environnement – 4 Rue Du Guesclin 79000 NIORT

Les observations et propositions pourront être apposées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées :

- par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de CIRIÈRES, siège de l'enquête ;
- par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : [enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr) ;
- directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4507>

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées. Ces observations seront publiées sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »). Elles seront consultables dans les meilleurs délais sur ce même site.

### **ARTICLE 3 :**

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur cette étude d'impact.

### **ARTICLE 4 :**

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Matthieu HOLTTHOF, enseignant, en qualité de commissaire enquêteur.

#### **ARTICLE 5 :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CIRIÈRES pour recevoir ses observations, les jours et heures suivants :

- Lundi 3 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Mardi 11 avril 2023 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 19 avril 2023 de 9 h à 12h30
- Vendredi 28 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Vendredi 05 mai 2023 de 9 h à 11h30

#### **ARTICLE 6 :**

Un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les lieux d'affichage habituels, en mairies de CIRIÈRES, BRESSUIRE, BRÉTIGNOLLES, CERIZAY, COMBRAND, COURLAY, LA FORÊT SUR SÈVRE, LE PIN, NUEIL LES AUBIERS, VOULMENTIN, dont une partie du territoire est située à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 km fixé par la nomenclature des installations classées.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu, par un certificat établi après clôture de l'enquête.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée ; ces affiches, mesurant au moins 42 x 59,4 cm (format A2), établies en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur, devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques.

En outre cet avis ainsi que la note de présentation non technique du projet seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

De plus, l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale sera consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur ce même site.

#### **ARTICLE 7 :**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête visé à l'article 2 sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture des Deux-Sèvres les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en mairie, accompagnés des registres et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, et en mairie de CIRIÈRES, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres et mis à la disposition du public pendant un an à l'adresse suivante: <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques – enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation »).

**ARTICLE 8 :**

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), assortie de prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

**ARTICLE 9 :**

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES – 188,rue Maurice Béjart – 31 184 MONTPELLIER.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même service, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

**ARTICLE 10 :**

Les conseils municipaux de CIRIÈRES, BRESSUIRE, BRÉTIGNOLLES, CERIZAY, COMBRAND, COURLAY, LA FORÊT SUR SÈVRE, LE PIN, NUEIL LES AUBIERS, VOULMENTIN seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

**ARTICLE 11 :**

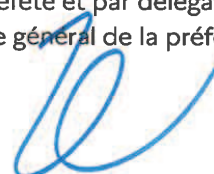
Le responsable du projet prend en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, et notamment ceux relatifs aux différentes mesures de la publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 12 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, les maires de CIRIÈRES, BRESSUIRE, BRÉTIGNOLLES, CERIZAY, COMBRAND, COURLAY, LA FORÊT SUR SÈVRE, LE PIN, NUEIL LES AUBIERS, VOULMENTIN ainsi que le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort, le 10 MARS 2023

Pour la Préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

## Annexe 2 : Avis d'enquête publique

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2023, une enquête publique est ouverte **du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus**, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de CIRIÈRES, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PARC EOLIEN DES PÂQUERIES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre I<sup>er</sup> du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de CIRIÈRES, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de CIRIÈRES, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr) ;

ou directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4507>

M. Matthieu HOLTTHOF, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairie de CIRIÈRES :

- **Lundi 3 avril 2023 de 9 h à 11h30**
- **Mardi 11 avril 2023 de 14h30 à 17h30**
- **Mercredi 19 avril 2023 de 9 h à 12h30**
- **Vendredi 28 avril 2023 de 9 h à 11h30**
- **Vendredi 5 mai 2023 de 9 h à 11h30**

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public, sur rendez-vous.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres – bureau de l'environnement et en mairie de CIRIÈRES, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES – 188,rue Maurice Béjart – 31 184 MONTPELLIER.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.





# légalés et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées :  
E-mail : [aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr) - Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset  
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legalés.com](http://www.nr-legalés.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

## ANNONCES LÉGALES

### Enquêtes publiques

#### PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2023, une enquête publique est ouverte du **lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus**, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de CIRIERES, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PARC EOLIEN DES PAQUERES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre Ier du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête restent déposés en mairie de CIRIERES, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de CIRIERES, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse suivante :

enquête publique 42078@registre-dematerialise.fr ;  
ou directement sur le registre dématérialisé :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/42078>

M. Matthieu HÖLTHOF, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairie de CIRIERES :

- Lundi 3 avril 2023 de 9 h à 11h30  
- Mardi 11 avril 2023 de 14h30 à 17h30  
- Mercredi 19 avril 2023 de 9 h à 12h30  
- Vendredi 28 avril 2023 de 9 h à 11h30  
- Vendredi 5 mai 2023 de 9 h à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien ministériel - Bureau de l'environnement - pendant les heures d'ouverture au public, sur rendez-vous.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres - bureau de l'environnement et en mairie de CIRIERES, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter sur les installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres. Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS PARC EOLIEN DES PAQUERES - 188, rue Maurice Béjart - 34 184 MONTPELLIER.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications - annonces et avis - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêts d'autorisation). Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.

### Vie de sociétés

SP VGTAL  
SARL en liquidation au capital de 20 000 €  
Siège social et siège de liquidation : ZA de Bellevue - 79130 SECONDIGNY  
492 699 249 RCS NIORT

L'AGO des associés du 01.03.2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, décharge Christophe PASQUIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quelle que soit la date de la présente clôture des opérations de liquidation effectuée au 30.03.2022. Le compte de liquidation sera déposé au RCS de NIORT et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

### SICA SAALCOOP

Société d'intérêt collectif agricole de forme anonyme  
Siège Social : 46 route de La Gasse aux Loups  
78600 PAMFROUX  
Capital de 2 693 808 € - RCS Niort 347 567 133

L'assemblée générale ordinaire du 23/11/2022 a élu au mandat d'administrateur :  
- Me Evelyne LACHE domiciliée à 38 av. du Poltu 17510 NERE, en remplacement de Dominique DECASTELBAJAC domiciliée à Passerat (16480)  
- M. Jean François ARNAUD domicilié à La Gallière 17810 St GEORGES DES COTEAUX, en remplacement d'Evelyne LOHUES domiciliée à St Maurice des Lions (16500).

Pour avis, Le Président.

### RC

azurcompta  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
13 Route de Pamproux  
78600 LA MOTTE-SAINT-HERAY  
915 327 487 RCS NOU

Par ARR. du 28 février 2023, les associés ont décidé de nommer : MIVINTEO FIZCO au capital de 10000 AED dont le siège social est situé, au sein de Dubai/Silicon Oasis, « FZA Dubai » à Dubai, immatriculée à Oasis de Silicon de Dubai, sous le numéro DSO-FZCO-18739, représentée par Monsieur Florian MONTUS, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Florian MONTUS.

www.nr-legalés.com  
Tél : 02 47 60 62 11  
support@nr-legalés.com

Publications d'Annonces Officielles & Légales  
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :  
**Indre et Loire**  
Tél : 02 47 60 62 10

**Loir et Cher**  
Tél : 02 47 60 62 10

**Indre**  
Tél : 02 47 60 62 79

**Vienne**  
Tél : 02 47 60 62 79

**Deux-Sèvres**  
Tél : 02 47 60 62 10

ou par email  
[aof@nr-communication.fr](mailto:aof@nr-communication.fr)



Pour publier ou consulter une annonce légale :  
[www.nr-legalés.com](http://www.nr-legalés.com)  
\*abonnement par CB sécurisé

nr-legalés.com

### MARCHÉS PUBLICS

- Demande de consultation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Absolue Juridique Marchés Publics

### Pro MARCHÉS PUBLICS

www.pro-marchespublics.com  
Tél : 02 47 60 62 11  
support@pro-marchespublics.com

## PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE

### 1 Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul lien par annonce.

Form fields for writing the advertisement text.

Mot(s) supplémentaires(s)

### 2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Forfait 20 mots. Réservez aux particuliers (cochez les cases correspondantes à votre annonce)

	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Prix par jour	Durée max d'emploi	Prix
<b>Bonnes affaires</b>	<input type="checkbox"/> 6°50	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 6°	<input type="checkbox"/> 4,50*	€
<b>Emploi</b>	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 10°	<input type="checkbox"/> 9°	€
<b>Recrutes</b>	<input type="checkbox"/> 16°	<input type="checkbox"/> 32°	<input type="checkbox"/> 64°	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 10°	€
<b>1 parution</b>	<input type="checkbox"/> 8°			<input type="checkbox"/> 3°	<input type="checkbox"/> 2,50*	€

	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (3 parutions)	4 semaines (4 parutions)	1 parution
<b>Immobilier</b>	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 8°
<b>Villégiature</b>	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 95°	
<b>1 parution</b>	<input type="checkbox"/> 8°			

Diffusez GRATUITEMENT votre annonce immobilière sur le site [dossiersvilles.fr](http://dossiersvilles.fr)

	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (3 parutions)	4 semaines (4 parutions)	1 parution
<b>Auto - Moto</b>	<input type="checkbox"/> 9°	<input type="checkbox"/> 19°	<input type="checkbox"/> 37°	<input type="checkbox"/> 6°
<b>Utilitaire</b>	<input type="checkbox"/> 17°	<input type="checkbox"/> 37°	<input type="checkbox"/> 73°	
<b>1 parution</b>	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 92°	

	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (3 parutions)	4 semaines (4 parutions)
<b>Vente d'animaux</b>	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°
<b>(parution mardi + samedi)</b>	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 96°

Options	Mot(s) supplémentaires(s)	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (3 parutions)	4 semaines (4 parutions)
<b>Photo</b>		<input type="checkbox"/> 0°45	<input type="checkbox"/> 0°90	<input type="checkbox"/> 1°50	<input type="checkbox"/> 2°
<b>Signe distinctif</b>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 15°	<input type="checkbox"/> 4°50	<input type="checkbox"/> 6°50
<b>Annonce en gras</b>			<input type="checkbox"/> 6°50	<input type="checkbox"/> 12°	
<b>Frais de domiciliation</b>					<input type="checkbox"/> 12°

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement  
 Indre-et-Loire  Loir-et-Cher  Indre  Vienne  Deux-Sèvres

### 3 Paiement et coordonnées

Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication  
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

### 4 Adressez-nous votre annonce

Par courrier : NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers  
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Par téléphone : 0 800 19 03 60 (service à appel gratuit)

Réservez aux particuliers Du lundi au vendredi 9h-12h

La Nouvelle République Centre Presse

courrieldelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offre de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances... Pour passer un avis - 02 56 26 20 01... Tarifs disponibles sur courrieldelouest.fr/obseques

Les avis d'obseques du jour dans les Deux-Sèvres

Assais-les-Jumeaux: M. Jean-Raymond LAURANTIN, M. Maurice MERLE. Thiers: M. Jean-François BENETEAU, M. Maurice CLÉRIE.

Les cérémonies célébrées aujourd'hui dans les Deux-Sèvres

Niort: M. Christian SIMON, au créatorium. Fontaines-Furieuses-Martin: M. Solmi-Arnaud-sur-Sèvre. St-Jean-Pied-de-Port: M. Jacques BOURIN, en l'église.

AVIS D'OBSEQUES

THOUARS: Vivant, Antoine, Paul, ses 18 et 18 ans... Monsieur Jean-François BENETEAU, Docteur en Médecine... ASSAIS-LES-JUMEAUX (LE PÉREAU LAU), SMARVES (88), PARTHENAY: Gabriel Laurentin, son épouse, Pierre et Françoise Laurentin.

PARIS, BRESSUIRE: Marique Gini, son époux, Gertrude, ses belles-sœurs... Madame BRESSUIRE: Marique Gini, son époux, Gertrude, ses belles-sœurs.

NIJUI-LES-AUBERTS SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE (48): LES ABRETS-EN-DAUPHINÉ (38): LE FENOUILLET (88): M. Joël (T) Marie, son épouse Jean Luc et Christiane Marie.

THOUARS: M. Lydie, Marquette, son Marie et Isabelle, ses enfants... Madame BENETEAU: M. Lydie, Marquette, son Marie et Isabelle, ses enfants.

ARBOIS-BLANC (33) SEAS-LES-JUMEAUX ANTE-VERGE: SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN

Accédez au meilleur de l'actu locale



Version mobile disponible sur Le Courrier de l'Ouest

Abonnez-vous au Pack famille

✓ Votre journal papier, chez vous, 7j/7 ✓ Vos contenus numériques à partager avec 4 de vos proches: - Le journal numérique Le Courrier de l'Ouest... 32€50 (1er an)

Le Courrier de l'Ouest Société de Publication et Comité de Direction Siège social: 4, boulevard Abel Gardeur, BP 10726, 49007 ANGERS CEDEX 01

Vous êtes un professionnel (collectivité, avocats, notaires, etc.)

déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Avis administratifs

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2023, une enquête publique est ouverte du lundi 3 avril 2023 au vendredi 11 mai 2023... Avis d'enquête publique relative à la création d'un bâtiment: Les Prés Fleurs, route de Bénéti sur la commune de Couton



Notre publication adhère à A.R.P. (Association des Régions de Presse) dont elle est le représentant... Les informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la SARL, 100, rue de la République, 79300 Marçay, tel: 02 49 79 43 33

Vie pratique Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide des actes relatifs aux biens des copropriétaires... Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulève le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique

# légalés et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legalés.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées :  
E-mail : [ao@nr-communication.fr](mailto:ao@nr-communication.fr) - Tél : 02 47 60 62 10  
NR Communication - 26, rue Allred-de-Musset  
BP 81126 - 37012 Tours Cedex 1  
Pour saisir ou consulter une annonce légale : [www.nr-legalés.com](http://www.nr-legalés.com)  
Pour consulter un avis de marchés publics : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com)

## ANNONCES LÉGALES

### Enquêtes publiques

#### PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2023, une enquête publique est ouverte du **lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus**, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de COULON, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PARC EOLIEN DES PÂQUERIES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constitue conformément aux articles R181-12 à R181-19 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête restreint déposés en mairie de CIRIERES, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de CIRIERES, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr) ; ou directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4507>

M. Matthieu HOLTJOF, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants en mairie de CIRIERES :

- Lundi 3 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Mardi 11 avril 2023 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 19 avril 2023 de 9 h à 12h30
- Vendredi 28 avril 2023 de 9 h à 11h30
- Vendredi 5 mai 2023 de 9 h à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture - service de la coordination et du soutien intermédiaires - Bureau de l'environnement - pendant les heures d'ouverture au public, sur rendez-vous. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

À l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres - bureau de l'environnement et en mairie de CIRIERES, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. La décision d'autorisation prise en vertu des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté de la préfète des Deux-Sèvres. Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS PARC EOLIEN DES PÂQUERIES - 186 rue Maurice Béjart - 34 184 MONTPELLIER.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/informations-publications-annonces-et-avis-enquetes-publiques> - enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation. Les observations et propositions du public reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur ce même site.

#### PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale préalable à la création d'un lotissement - Les Prés Fleurs - route de Benêt sur la commune de Coulon

En application de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023, il sera procédé **lundi 3 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 inclus**, soit pendant 19 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale préalable à la création d'un lotissement - Les Prés Fleurs - route de Benêt sur la commune de Coulon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en format papier et numérique à la mairie de Coulon, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de COULON, 14 place de L'Espérance, 79100 COULON. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « Création lotissement Coulon », à l'adresse e-mail suivante : [pe@contactenquetespubliques.deux-sevres.gouv.fr](mailto:pe@contactenquetespubliques.deux-sevres.gouv.fr)

Les observations reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur le site internet des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquetes-publiques/>

M. Bernard ALEXANDRE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie de Coulon selon le calendrier suivant :

- le **lundi 3 avril 2023 de 9h15 à 12h15** ;
- le **mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 17h00** ;
- le **vendredi 21 avril 2023 de 14h00 à 17h00** ;

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, cet avis, ainsi que le dossier d'enquête publique, seront publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Deux-Sèvres. Le rapport et les conclusions seront consultables sur les sites internet des services de l'Etat en Deux-Sèvres, ainsi qu'à la mairie de Coulon.

La préfète des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour prendre la décision d'accorder ou non l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du Code de l'environnement.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la SARL WILLAREAL, à l'adresse suivante : 150 avenue de Nantes, 79000 NIORT ou au 05 49 79 45 33.

### Vie de sociétés

## AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : ARWRAPPING.  
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.  
Forme sociale : 10 allée Fabre, 79200 Châtillon sur Thouet.  
Objet : La commercialisation, la conception, la réalisation, la pose d'éléments de communication visuelle sur les véhicules, le mobilier, les enseignes et plus largement, tous types de support. Nettoyage intérieur et extérieur de véhicules, nettoyage de miroirs et de tous types de feux. L'entretien et la réparation de véhicules automobiles.  
Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixé : 2000 euros  
Gérant : Monsieur Anthony RICHARD, demeurant 10 allée Fabre, 79200 Châtillon sur Thouet  
La société sera immatriculée au RCS de Niort.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Marchés publics sup. à 90 000 Euros



Deux-Sèvres Habitat

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SIRET: 34761606200019  
79100 Thouars.  
Groupement de commandes : non.  
Section 2 : communication  
Lien direct aux documents de la consultation : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2023\\_dtyv0ndD](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_dtyv0ndD)  
Identifiant interne de la consultation : 2023TX004  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Nom du contact : Pôle marchés publics.  
Numéro de téléphone du contact : +33 5 49 09 20 20.  
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation : se référer au FC.  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heure limite de réception des plis : 05 mai 2023 à 12 h 00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.  
Intitulé du marché : travaux de réhabilitation de 7 logements - Le Logis de Massais - sis route de la Lateralie, 79290 Val-en-Vignes.  
CPV : 45453000  
Type de marché : travaux.  
Description succincte du marché : la présente consultation a pour objet la réhabilitation de 7 logements collectifs « Le Logis de Massais » sis route de la Lateralie, à Val-en-Vignes (79290). La résidence se situe au nord du bourg de Massais qui fait part de Val-en-Vignes, commune nouvelle créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le bâtiment est un bâtiment R+1 regroupant 7 logements dont la typologie est la suivante : T2 : 2 ; T3 : 4 ; T4 : 1.  
Les travaux seront réalisés en logements occupés.  
Les différents caractéristiques et les attentes du Pouvoir Adjudicateur sont décrites au sein des Cahiers des Clauses Techniques Particulières propre à chaque lot (C.C.T.P.).  
Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est de 6 mois, y compris période de préparation de 1 mois, congés légaux, journées d'intempéries et remplissage des installations de chantier à compter de la date précisée dans l'ordre de service pour le démarrage de la période de préparation de l'ensemble des travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Le Logis de Massais sis route de la Lateralie, à Val-en-Vignes (79290).  
La consultation comporte des tranches : non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.  
Marché alloué : oui.

Lot n° 01 : VRD - GROS ŒUVRE. CPV : 45223220. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Lateralie à Val-en-Vignes (79290).

Lot n° 02 : TRAVAUX DE DÉMOSSEMENT DE COUVERTURE. CPV : 45261920. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Lateralie à Val-en-Vignes (79290).

Lot n° 03 : MENUISERIES INTÉRIEURES - SERRURERIE. CPV : 45421000. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Lateralie à Val-en-Vignes (79290).

Lot n° 04 : PEINTURE - TRAVAUX DE DÉMOSSEMENT DE FAÇADE. CPV : 45442100. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Lateralie à Val-en-Vignes (79290).

Lot n° 05 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC. CPV : 45330000. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Lateralie à Val-en-Vignes (79290).

Lot n° 06 : ÉLECTRICITÉ - COURANT FAIBLE. CPV : 45311200. Lieu d'exécution du lot : Le Logis de Massais sis route de la Lateralie à Val-en-Vignes (79290).

Visite obligatoire : non.  
Autres informations complémentaires : les demandes de renseignements doivent être obligatoirement adressées par écrit via le profil acheteur en utilisant le lien indiqué au présent avis.  
Variantes à l'initiative des candidats non autorisées.  
La présente consultation ne donnera lieu à aucune négociation.  
Date d'envoi du présent avis : 03/04/2023.

# AUTOMOBILE

## BERLINE

### Citroën

#### ■ Saxo

Pour amateurs de Citroën Saxo, 7 portes, blanche, année 1998, faire offre au 06.24.78.73.62

### Autres berlines

Achète voitures en état ou en panne, avec ou sans contrôle technique. Faire offre au 06.11.03.08.92

## LUDOSPACE

### Fiat



Fiat Qubo, essence, 77 000 KM, 2015, Crit'Air 1, toutes options, clim, attelage, radar arrière, révisé par pro, 7 900 euros. 06.81.10.26.38

## 4X4 - S.U.V

### Volkswagen

✖ Touareg, noir métallisé, Air-Line Exclusive, 3.0 TDI, 286 Ch, Tiptronic 4 Motion, 06/2019, 73 000 KM, état exceptionnel, nombreux options, 59 900 euros. 06.07.98.34.33

## VÉHICULES DE LOISIRS

### Camping car Capucine



Achète cash tous types camping-car, véhicules, utilitaires, 4x4, caravanes, voitures sans permis, camions benne + magasin, dépanneuses, cabriolets, mini-pelle à partir année 2000, avec ou sans CT. -06.59.50.45.26

## VOITURES SANS PERMIS

### Aixam

Achat toutes voitures sans permis, dans l'état ou en panne, ou accidentées, paiement comptant. Faire offre au 06.11.03.08.92 ou 06.29.47.95.34

## GARAGE NAULEAU - NIORT

MERCEDES CLASSE B CDI SPORT TOURER BVA .....	2016
MERCEDES CLASSE C 300 CDI BREAK BVA .....	2019
MERCEDES CLASSE B 200 CDI BVA .....	2013
PEUGEOT 108 VTI .....	2019
TOYOTA AYGO .....	2011

www.garage-nauleau.fr  
05 49 35 69 30 - 05 49 09 25 25

## Vous souhaitez passer une annonce dans votre quotidien ?

**Contactez-nous :**

- par téléphone **0 800 19 03 60** Service à votre disposition
- par mail [petitesannonces@nr-communication.fr](mailto:petitesannonces@nr-communication.fr)
- ou rendez-vous dans la rubrique **ANNONCES des sites internet lanouvellerepublique.fr ou centre-press.fr**

La Nouvelle République Centre Presse

# Annexe 4 : Lettres d'informations de la société Valeco



## Été 2020

Madame, Monsieur,

En Novembre 2018, VALECO a pris contact avec les élus de la commune de Cirières pour discuter d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire. Le conseil municipal a délibéré en faveur du projet en Janvier 2019.

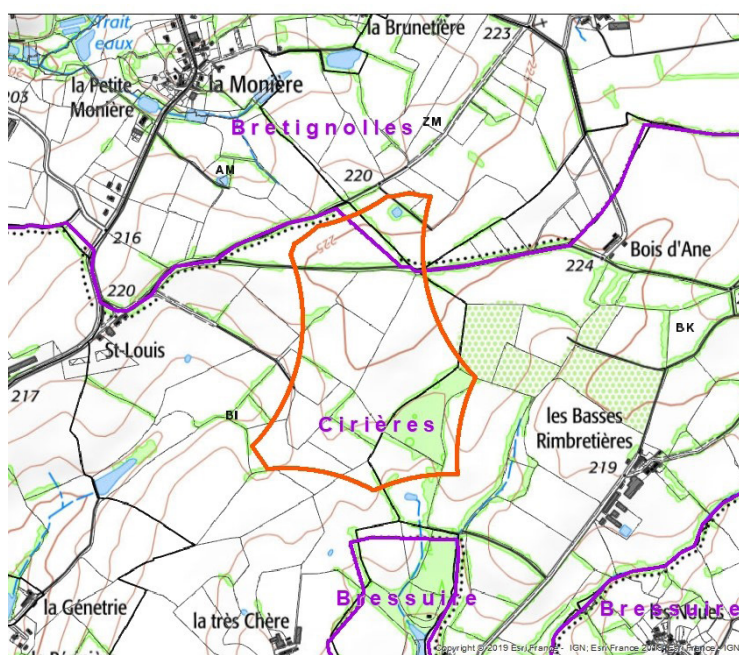
Au début de l'année 2020, des études ont été lancées sur le site d'implantation potentiel. Elles ont pour objectifs d'identifier les principaux enjeux locaux, sur les plans du paysage, de la biodiversité, de l'acoustique et du milieu humain. Les résultats de ces études permettent de déterminer si le projet est faisable ou non, et de définir une implantation de machine minimisant les impacts sur son environnement.

La présente lettre d'information a pour objectif de vous informer sur les principales caractéristiques et étapes du projet éolien. Elle a été conçue en concertation avec le nouveau conseil municipal de Cirières avec lequel une communication régulière est mise en place.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Camille Charrière, Cheffe de projet

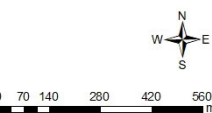
## ZONE D'ÉTUDE



### Projet de Cirières Zone d'étude

#### Légende :

- Zone études
- Communes



### Prochaines étapes

- > **L'installation du mât de mesure de vent**  
L'installation d'un mât de mesure au sein de la zone d'étude est prévue pour le printemps 2021. Ce mât d'une hauteur de 120 m servira à obtenir des données précises concernant la vitesse et la direction du vent sur site. Il sera également le support de microphones utilisés pour l'étude de l'activité des chauves-souris en altitude.
- > **Etude acoustique**  
Une campagne de mesures acoustiques est également prévue au printemps 2021. Des micros seront installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude. Le bruit environnant sera enregistré durant 2 semaines en prenant en compte les conditions météorologiques de vent notamment. Lorsque l'implantation sera définitive, une simulation des niveaux sonores provenant des éoliennes sera effectuée afin d'identifier un éventuel dépassement des seuils acoustiques réglementaires. Si des dépassements sont avérés, un plan de bridage des éoliennes sera mis en place (ralentissement ou arrêt des machines aux périodes les plus sensibles).
- > **Analyse de variantes d'implantation**  
En tenant compte des enjeux identifiés lors des états initiaux et en concertation avec les bureaux d'étude indépendants, des variantes d'implantation vont être analysées. La variante retenue sera celle qui permet une incidence la plus faible possible sur le territoire. C'est-à-dire celle qui correspond au meilleur compromis tous points de vue (confondus paysage, milieu naturel, humain, gisement...)

### Qui sommes-nous ?

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et à l'international. C'est un interlocuteur privilégié pour tous les élus, citoyens, propriétaires fonciers, investisseurs, qui souhaitent apporter leur contribution pour un avenir énergétique durable. Fondée en 1995 la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français.

Valeco a rejoint le groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Pour suivre l'actualité du projet vous pouvez consulter son site dédié : <https://blog.groupevaleco.com/projet-eolien-des-paqueries>

### Contact

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez davantage d'informations, vous pouvez à tout moment contacter la responsable du projet, elle vous répondra avec plaisir !

**Camille CHARRIERE, Cheffe de projets éoliens**  
camillechARRIERE@groupevaleco.com - 06 07 17 20 03

**WALECO** - Siège social : 188 rue Maurice Ravel 34060 MONTPELLIER - SAS au capital de 61 500 791 € - RCS MONTPELLIER 420 379 940  
Impression : Espace Héris - 3 rue du Pin Chaufat - CS 54 108 - 34144 Nattes Cedex 03

**valeco** ÉNERGIES RENOUVELABLES  
www.groupevaleco.com

## PROJET EOLIEN DES PAQUERIES

### Commune de Cirières (79)

#### Lettre d'information N°1

#### Jun 2021

En été 2020, votre journal communal vous informait d'un projet éolien en développement sur la commune de Cirières.

Malgré une année 2020 chaotique, le projet a pu poursuivre son développement. En mai 2021, Valeco a rencontré 3 élus du nouveau conseil municipal de Cirières. Ces derniers ne se sont pas opposés à la poursuite des études concernant le projet.

La présente lettre d'information a pour objectif de vous communiquer les dernières informations relatives au projet éolien des Paqueries et de vous informer des prochaines étapes de son développement. D'ailleurs, nous en profitons pour vous annoncer le nom du projet retenu, il s'agit du « Projet éolien des Paqueries ».

Dans une démarche de projet concerté avec le territoire, cette lettre d'information est également l'occasion de vous transmettre les coordonnées de l'interlocuteur privilégié pour échanger avec vous autour de ce projet.

Je vous souhaite une agréable lecture

Camille Charrière, Cheffe de projet

**valeco** ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Historique et planning du projet

- 2018-2019** **Etude de faisabilité**  
Nécessaire au projet. Premier contact avec la commune de Cirières et les propriétaires et exploitants.
- 2020-2021** **Pré-étude**  
Etape de l'état initial et étude d'impact paysagère, acoustique, faune, flore, milieux humains et physique. Élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- 2021-2024** **Instruction**  
Analyse du dossier par les services de l'Etat. Demande de complément. Enquête publique. Décision concernant l'autorisation de construire et d'exploiter.
- 2024-2027** **Financement et construction**  
Réalisation des socles, plateformes, réseaux inter-éolien. Montage des éoliennes et raccordement au réseau électrique.
- 2027-2032** **Exploitation**

\* Dates prévisionnelles à titre indicatif

### Les études d'impact d'un projet éolien

Le développement d'un projet éolien passe par l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation environnementale qui comprend notamment des études d'impacts (études naturalistes, paysagères, acoustiques, du milieu physique et humain) réalisées par des bureaux d'études indépendants. Ces études se déroulent suivant plusieurs étapes :

- > Réalisation de l'état initial à différentes échelles autour du projet, qui décrit et met en évidence les enjeux du site
- > Analyse des variantes d'implantation, qui diffèrent notamment selon le gabarit et l'emplacement des éoliennes en tenant compte des contraintes identifiées par les spécialistes indépendants
- > Détermination des mesures ERC (éviter, réduire, compenser). Ces mesures visent à éviter au maximum les atteintes au territoire par le projet éolien, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et si possible à compenser les effets notables qui n'ont pu être évités, ni suffisamment réduits, ainsi que d'assurer la bonne adaptation du projet au contexte local.
- > Choix de la variante finale, la plus adaptée aux enjeux du site
- > Etude d'impacts de la variante choisie

A l'heure actuelle, les états initiaux du paysage et du milieu naturel, humain et physique sont en cours de finalisation.

### Rappel de la zone d'étude

La zone d'étude se situe au Nord-est de la commune de Cirières, en limite de la commune de Bréignolles. Elle s'étend sur environ 750 m de long pour 600 m de large.

### Principaux résultats des états initiaux du projet éolien des Paqueries

#### Etude naturaliste

Cette étude a été lancée en février 2020 avec le bureau d'étude Les Snats et a duré un an afin d'observer un cycle biologique complet sur site.

La zone d'étude est principalement composée de milieux ouverts, de zones humides et de bocages relativement conservés. Un bois est également présent au sud-est. 31 passages sur le terrain ont été réalisés par le bureau d'études afin de caractériser les différents aspects fontistiques et faunistiques du site.

La territoire est globalement peu sensible sur le plan du milieu naturel. Les enjeux liés aux oiseaux de plaine sont très faibles alors que des enjeux modérés liés aux populations de chauves-souris furent identifiés. La Pipistrelle commune est l'espèce majoritaire.

#### Etude paysagère

L'étude paysagère a été lancée en septembre 2020 avec le bureau d'étude Envis Environnement.

Le territoire d'étude est constitué principalement de paysages bocagers, le maillage des haies tend à réduire les perceptions lointaines depuis une part importante du territoire d'étude (8 km autour de la zone d'étude). Depuis les axes routiers, plus en hauteur, où le réseau bocager est moins dense, des perceptions plus distantes sont possibles. Au sein de la zone d'étude en elle-même, des haies sont présentes, notamment au long des rares chemins qui la parcourent, mais, sans relier franchement les perceptions.

Pour ce qui est du patrimoine et du tourisme, 59 monuments historiques se trouvent dans un rayon de 10 km autour du projet, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les secteurs ouest et nord. Les monuments inventoriés sont en majorité des châteaux, des édifices religieux, 8 se trouvent à moins de 8 km et aucun dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude.

Ces enjeux seront ensuite pris en compte dans la définition de l'implantation du projet, et des photomontages seront réalisés afin d'obtenir un aperçu réaliste des éoliennes projetées dans le milieu.

Figure 16 : Exemple de lettre d'information communiquée sur Cirières

Annexe 5 : photo de la salle de permanences



# Annexe 6 : Blog de la commune de Cirières avec l'information sur l'enquête publique



The image shows a screenshot of the official website of the commune of Cirières. At the top, there is a navigation menu with six colored buttons: 'Actualités' (red), 'Vie municipale' (pink), 'Vie scolaire' (orange), 'Vie associative' (green), 'Vie locale' (blue), and 'Photothèque' (purple). Below the navigation is a search bar and a 'Connexion / Inscription' button. The main content area displays a blog post from the 'cirières' account, dated 16 mars, with a 2-minute reading time. The post title is 'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE'. The text of the post is as follows:

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2023, une enquête publique est ouverte du **lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus**, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de CIRIÈRES, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS PARC EOLIEN DES PÂQUERIES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison, sur la commune précitée, installation qui relève des dispositions du titre 1er du livre V du Code de l'Environnement.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairie de CIRIÈRES, du lundi 3 avril 2023 au vendredi 5 mai 2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance **pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public** et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie de CIRIÈRES, siège de l'enquête et par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4507@registre-dematerialise.fr) ;

# Annexe 7 : Courrier de remise en main propre du procès verbal de synthèse

Matthieu HOLTHOF  
commissaire-enquêteur  
44 Route du Thouaret  
79430 La Chapelle Saint Laurent  
matt.hol@orange.fr

A

Madame CHARRIERE Camille  
Cheffe de projets  
56 Boulevard de l'embouchure  
31200 Toulouse

La Chapelle Saint Laurent, le 11/05/2023,

Objet : Demande d'autorisation environnementale présenté par la société Parc Eolien des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison la commune de Cirières

Madame,

L'enquête publique concernant la Demande d'autorisation environnementale relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison la commune de Cirières a été conduite par mes soins en mairie de CIRIERES du lundi 3 avril et s'est terminée le vendredi 5 mai.

Au cours de cette enquête et suite aux cinq permanences que j'ai tenues en mairie, j'ai fait un inventaire des observations formulées par le public.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous notifier ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations recueillies pendant le déroulement de l'enquête publique. Vous voudrez bien me faire parvenir, dans un délai de 15 jours maximum, un mémoire en réponse comportant vos retours aux différentes observations formulées lors de l'enquête.

Ces observations du public vous sont transmises en pièces jointes au présent procès-verbal de synthèse des observations.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires souhaités.

Je vous prie de croire, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Remis à Madame CHARRIERE Camille le  
11/05/2023

Reçu du commissaire-enquêteur le même  
jour

Matthieu HOLTHOF – Commissaire  
enquêteur


Mme CHARRIERE Camille – Cheffe de  
projets

Pièce jointe : Le procès-verbal de synthèse des observations et ses annexes.



# Annexe 8 : Délibération des conseils municipaux

Ville de Cerizay  
Conseil Municipal  
Séance du 15 mai 2023  
Délibération N° 2023-05-15-02

Envoyé en préfecture le 16/05/2023  
Reçu en préfecture le 16/05/2023  
Publié le   
ID : 079-217900620-20230515-DEL2023051502-DE

## MAIRIE DE CERIZAY

### ----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023  
-----

**Sont présents** : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

**Absents/Excusés** : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

**Pouvoirs** : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

**Secrétaire de séance** : Renée SICAUD

**Convocation** : le 09 mai 2023  
-----

#### **Del.2023/05/15-02 – Avis sur l'enquête publique – Parc éolien des Pâqueries - Cirières**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Cirières ;

**Vu** la délibération n°20210021 en date du 6 avril 2023 du Conseil municipal de Cirières portant avis négatif sur la création d'un parc éolien sur son territoire ;

M. le Maire présente la délibération du Conseil Municipal de Cirières en date du 06 avril 2023 et fait état des arguments y développés ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET** un avis DÉFAVORABLE sur ce projet ;

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



République Française  
Département des Deux-Sèvres

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRÉTIGNOLLES**

**Réunion Ordinaire du 14 avril 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 12  
Nombre de membres en exercice 12  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 11

Date de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois quatorze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marot Vincent, maire.

Étaient présents : Vincent MAROT ; BONNIN Luc ; BERNARD Grégory ; GUERY Christophe ; HUYGHE Audrey ; Céline JEREZ ; GROLEAU Chantal ; FASILLEAU Elise

Excusés : Henri CORNUAU donne pouvoir à Audrey HUYGHE ; Chloé MOINE donne pouvoir à Elise FASILLEAU ; François POUSSET donne pouvoir à Vincent MAROT

Absent : POIDEVIN Matthieu

Secrétaire : Elise FASILLEAU

**Avis sur le projet éolien sur la commune de Cirières**

Vu la délibération du 7 janvier 2022 – impact sur la commune de Brétignolles  
Vu le Courrier annexé - motif d'opposition

Monsieur Le Maire résume les motifs d'opposition au projet éolien de Cirières tels qu'ils ont été détaillés en réunion préparatoire et qui seront portés à l'enquête publique tels que dans le courrier annexé.

Personne de souhaitant apporter de complément et en l'absence d'élément nouveau sur le sujet et le conseil ayant déjà largement débattu de ce sujet, il demande si l'on peut passer au vote

Le conseil municipal vote contre le projet éolien avec 10 voix contre et 1 abstention, le projet n'est pas approuvé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.

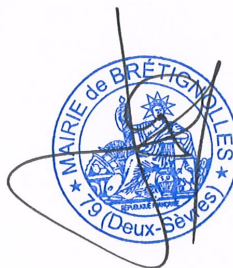
Le Maire,  
MAROT Vincent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217900505-20230414-2023-04-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CIRIÈRES Réunion Ordinaire du 06 avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 15  
Nombre de membres en exercice 13  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 13  
Date de la convocation : 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Baptiste FORTIN, maire de Cirières.

Etaient présents : Jean-Louis BARRAUD, Célia BAUDOUIN, Carine BERTHELOT, Maxime BERTHELOT, Alain CHARRIER, François COUSINEAU, Freddy ENOND, Jean-Baptiste FORTIN, Anne-Laure GARGAULT, Sandrine GRIFFAUD, Séverine POISBLEAU, Patrice ROUSSELOT et Dominique ROTUREAU.

Etait excusé : néant.

Etait absent : néant.

Madame Anne-Laure GARGAULT et Monsieur Dominique ROTUREAU ont été élus secrétaires de séance.

### Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DES PÂQUERIES – Projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cirières – Avis du conseil municipal

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien Des Pâqueries relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Cirières,

Vu la délibération n° 20210031 du 29/06/2021 relatif au positionnement du conseil municipal pour la création d'un parc éolien sur la commune de Cirières,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Cirières doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête,

M. le Maire rappelle les arguments déjà cités lors de la précédente délibération du 29 juin 2021 à savoir :

- la zone d'espace naturel de bocage vierge d'infrastructure routière qui s'en trouverait dénaturée,
- l'absence du schéma directeur cohérent sur le territoire pour les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et méthanisation) et
- une réflexion au niveau communal devant être menée pour apporter des solutions alternatives en matière d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux).

M. le Maire ajoute que suite à la loi de transition énergétique, un PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) est en cours au niveau de la communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais qui permettra :

- de répondre aux objectifs réglementaires de transition énergétique et ou PCAET,
  - Développer une vision intercommunale cohérente en matière d'EnR (énergie renouvelable) et de
  - Répondre aux enjeux d'acceptation sociale et paysagère,
- la finalité étant d'identifier des zones préférentielles ou d'exclusion pour l'implantation des EnR.

.../...

REÇU EN PREFECTURE  
le 28/04/2023  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-079-217900319-20230406-DCH20230021

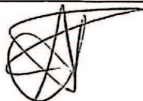



.../...

M. le Maire souligne également le problème du phénomène de mitage concernant l'implantation de ce parc éolien et le questionnement sur la liaison entre le poste de livraison et le poste source.

Après avoir entendu l'exposé des arguments évoqués par M. le Maire, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Après débats et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis **DEFAVORABLE** quant au projet du parc éolien présenté par la société PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Extrait conforme.

Mme Anne-Laure GARGAULT, secrétaire	M. Dominique ROTUREAU, secrétaire	M. Jean-Baptiste FORTIN, Maire
		 

- Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le  
- et publication ou notification le 28/04/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COMBRAND**

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

**NOMBRE DE MEMBRES  
AFFERENTS AU CONSEIL  
MUNICIPAL : 15**

**SEANCE DU 15 mai 2023 à 20 h 00**

**Le CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE**

régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Anne-Marie REVEAU

**Date de convocation : 9 mai 2023**

**QUI ONT PRIS PART A LA  
DELIBERATION : 14 + 1 pouvoir**

**PRESENTS** : Mmes et Mrs, REVEAU Anne-Marie, VRIGNAULT Marie-Claude, BOISSINOT Denis, REIGNER Marie-Laure, RABIN Hubert, TARGET Bernadette, DUFRESE Patricia, TISSEAU Françoise, AUGEREAU Marie-Josée, BRUNET Jacky, BECHAUD Florent, CHIRON Freddy, BARANGER Frédéric, SOURISSEAU Cyril

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme JOTTREAU Myriam (pouvoir donné à Mme TARGET Bernadette)

*Mme Patricia DUFRESE a été élue SECRETAIRE, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**OBJET : AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DES PAQUERIES**

Madame le Maire informe de l'enquête publique, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, dit des Pâqueries, sur la Commune de Cirières, comportant trois éoliennes et un poste de livraison. La Commune est invitée à donner son avis.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, compétente en matière d'urbanisme, a fait part de son avis, en adressant un courrier au commissaire enquêteur, co-signé par les Maires des Communes qui ont à donner également leur avis sur ce projet.

Madame le Maire fait lecture au Conseil d'un extrait du courrier :

« Sur un plan général, il est important de rappeler qu'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations est en cours d'élaboration pour l'ensemble du territoire communautaire. De ce travail important de concertation, découlera la politique de développement des énergies renouvelables de la Communauté d'Agglomération et de ses Communes membres. Les conditions de développement de projets de production d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, de la méthanisation ou encore du photovoltaïque, seront déterminées au regard des résultats de l'étude en cours, en ciblant des zones adaptées à ces différentes ressources. Ce document sera traduit dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi) pour lui conférer une portée réglementaire.

Un Guide des installations structurantes productrices d'électricité et de gaz est également en cours de finalisation. Celui-ci devra présenter un ensemble de recommandations et/ou de règles permettant l'implantation de projets d'énergies renouvelables de manière concertée au sein du territoire intercommunal. Ce document pédagogique ne prendra en compte que les installations structurantes productrices d'électricité regroupant l'éolien, le photovoltaïque au sol et la méthanisation. A la lecture des documents transmis et par suite des divers échanges avec les trois Communes ainsi que l'entreprise VALECO, le projet éolien des Pâqueries ne paraît pas conforme aux attendus formalisés par les élus du territoire au travers du Guide sur plusieurs points et notamment ceux concernant la concertation et les échanges préalables avec les Communes concernées.

Aussi et à ce stade, il semble donc prématuré de pouvoir donner une suite favorable à ce projet.

.../

/...

Envoyé en préfecture le 16/05/2023  
Reçu en préfecture le 16/05/2023  
Publié le 16/05/2023  
ID : 079-217900968-20230515-2023028-DE

Nous tenons à préciser que la Communauté d'agglomération n'est pas opposée à la création de parcs éoliens, mais que les conditions à réunir, ici et à ce stade, pour les rendre acceptables, ne sont manifestement pas réunies.

Par conséquent, et pour ces raisons, nous affirmons notre position défavorable au projet porté par l'entreprise VALECO sur la Commune de CIRIÈRES. »

Compte tenu des éléments débattus et des avis donnés par la Communauté d'Agglomération et les autres communes voisines (CIRIÈRES, LE PIN et BRÉTIGNOLLES),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- émet un avis défavorable au projet de parc éolien des Pâqueries, sur la Commune de CIRIÈRES.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour la bonne exécution de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que-dessus.

Pour copie conforme :

Le 16 mai 2023

Mme Anne-Marie REVEAU – Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

**16 MAI 2023**

**16 MAI 2023**

Mme Patricia DUFRESE – Secrétaire de séance



Commune de COURLAY  
(Deux-Sèvres)

Nombre de conseillers :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du midi, sous la présidence de M. André GUILLERMIC, Maire. Date de convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

**Présents :** Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs GOBIN Gilles, GUILLOTEAU Guy, Mmes BAUDOIN Linda, BERAUD Emilie, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, LANDRY Jean Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France.

**Absents excusés :**

Mr FUZEAU Pascal (pouvoir donné à Mr GOBIN Gilles le 30/03/2023)  
Mme CAILLAUD Louissette (pouvoir donné à Mme DIGUET Francette le 30/03/2023)  
Mr VERGER Jean-Yves.

Mr Freddy MARILLEAUD a été désigné secrétaire de séance

**DCM 2023-039 Avis sur enquête publique pour l'installation d'un parc éolien à CIRIERES**

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal qu'il vient de recevoir de la Préfecture un dossier d'enquête publique concernant le projet d'installation d'un parc éolien présenté par la société Parc éolien des Pâqueries à CIRIERES.

Un avis est demandé aux communes voisines dont une partie du territoire est situé à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 km, distance fixée par la nomenclature des installations classées.

Après avoir exposé le projet, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis défavorable à l'installation du parc éolien présenté par la société Parc éolien des Pâqueries sur le territoire de la commune de CIRIERES
- Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
André GUILLERMIC*



Le secrétaire de séance  
Freddy MARILLEAUD

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Publié le 14/04/2023  
ID : 079-217901632-20230403-2023\_DCM039-DE

Pour le Maire  
par délégation  
M. B.G.S.  
Maryline T.M.D.N.





Nombre de conseillers  
En exercice : 19 – quorum : 10  
Présents : 18  
Procuration : 1  
Suffrages exprimés : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

n°25/2023

**OBJET : AVIS SUR UN PROJET ÉOLIEN**

Le **27 mars 2023**, à 20h30, le Conseil Municipal de LA FORET SUR SÈVRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MAROLLEAU, Maire.

Date de convocation : le 22 mars 2023

Secrétaire de séance : Clément PASQUIER

**Présents** : Mesdames Eliane AUBINEAU, Marie-Yvonne AYRAULT, Coralie BELAUD, Karine CHARRON, Laetitia DAUGE, Manon FAVREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Céline FICHET Audrey VERGNAUD - Messieurs Yvon ABELARD, Jean-Noël BODIN, Thierry MAROLLEAU, Fabrice COURILLAUD, Jean-Jacques ENOND, Jimmy DUFLOS, Guy BREMAUD, Antoine-Henri VALLETTE, Clément PASQUIER

**Excusés** : Nathanaël de FOMBELLE

**Pouvoirs** : Nathanaël de FOMBELLE à Thierry MAROLLEAU

**Absents** :

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc éolien des Pâqueries, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières ;

Vu la délibération n° 07/2022 du 24 janvier 2022 par laquelle le Conseil municipal de LA FORET SUR SEVRE émet un avis défavorable quant au projet de parc éolien sur la commune de Cirières

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête ;

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ♦ **De donner** un avis défavorable au projet de parc éolien présenté par la société Parc éolien des Pâqueries sur la commune de Cirières

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
Publié ce jour, le 30 mars 2023.

Le Maire,  
**Thierry MAROLLEAU**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 AVRIL 2023

Le dix-huit avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LE PIN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUDUREAU Philippe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2023

**Présents** : Mr P. AUDUREAU, Maire, Mr D. REGNIER, Mr E. POINTU, Mme A. LOCATELLI, Mr L. AIRAUD, Mme M-A. MAHIEU, Mme C. RAUTUREAU, Mr P. BITEAU, Mme V. RABILLER, Mr P. BLANCHARD, Mr L. TESSIER et Mr R. ALBERT

**Absents excusés** : Mr V. LEBRETON, Mme M. GAZEAU et Mme C. FUZEAU

Madame Chantal RAUTUREAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du GCT.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-04-39**

**Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâquerics, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le dossier présenté par la société Parc Eolien des Pâquerics, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières.

Le Conseil municipal est amené à émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 VOIX CONTRE et 3 ABSECTIONS décide d'émettre un AVIS DÉFAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâquerics.

Fait et délibéré en mairie,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Extrait transmis le 19 avril 2023  
LE MAIRE : P. AUDUREAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPT EN PREFECTURE  
LE.....19 AVR. 2023.....  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
DU.....19 AVR. 2023.....  
Le Maire,



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à 20h30, le conseil municipal de Nueil-Les-Aubiers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Serge BOUJU.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2023

#### **PRÉSENTS : 26**

BARON Jérôme, BELLIARD Hervé, BELLOUARD Anthony, BERNARD Nathalie, BOUJU Serge, BOUTIN Jeany, BOURASSEAU Sylvie, BRETAUDEAU Karine, BRISSEAU Gaëlle, CHARTIE Michel, COURILLEAU Christophe, COUTOUIS Julie, FERCHAUD Jean-Noël, FONTENEAU Cédric, FORTES RODRIGUES Osvaldo, GABORIEAU Maryline, GELLE Arnaud, GRIMAUD Noëllie, GROLLEAU Daniel, LOGEAIS Jean-Louis, LOISEAU Stéphanie, MORINIERE Quentin, RENELIER Julie, SALESES Virginie, SORIN Jessica, VERGNAUD Philippe

#### **ABSENTS ET EXCUSÉS : 3**

BARBIER Anne, JABOT FERREIRO Rachel, ROBREAU Corinne

#### **POUVOIRS : 3**

BARBIER Anne donne pouvoir à FORTES RODRIGUES Osvaldo  
JABOT FERREIRO Rachel donne pouvoir à BOURASSEAU Sylvie  
ROBREAU Corinne donne pouvoir à COUTOUIS Julie

#### **VOTANTS : 29**

Secrétaire : Madame Stéphanie LOISEAU

\*\*\*\*\*

### **OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE CIRIERES**

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cirières. Cette demande est présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries. Le parc comporte trois éoliennes dont la hauteur en bout de pale est de 142,5 mètres maximum et dont la puissance nominale est de l'ordre de 2,2 MW minimum à 3,6 MW maximum. Il représente donc une puissance totale de 6,6 MW à 10,8 MW.

Le projet comprend également un poste de livraison ainsi que les travaux de raccordement au réseau public d'électricité, un raccordement inter-éolien, des fondations de 4m de profondeur et de 20m de diamètre maximum. La production annuelle attendue s'élève à 25.800 MWh équivalent à 5.800 foyers alimentés (maximum).


Suite à l'étude de l'impact environnemental du projet, des mesures compensatoires sont prévues sur des thèmes tels que la biodiversité, les oiseaux et chauves-souris, l'acoustique.

Ce projet de parc éolien entre dans la catégorie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par conséquent, la demande d'exploitation est soumise à enquête publique. L'enquête publique se déroule sur la commune de Cirières du 3 avril 2023 au 5 mai 2023 inclus.

La note non technique qui a pour objectif de récapituler succinctement les principales caractéristiques et les principaux enjeux du projet est présente en annexe.

#### ***Délibération :***

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

Envoyé en préfecture le 28/04/2023  
Reçu en préfecture le 28/04/2023  
Publié le   
ID : 079-217920081-20230426-CM\_04\_2023\_08-DE

- Emettre un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cirières.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



**Stéphanie LOISEAU**

Pour copie conforme  
Le Maire,



**Serge BOUJU**

Transmise en Sous-préfecture le : 28 avril 2023

Publiée électroniquement et notifiée le : 10 mai 2023



Préfecture des Deux-Sèvres

09 MAI 2023

Le vingt – quatre avril deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : **BESNARD** Sophie, **BOISSONOT** Jany, **CHIRON** Christelle, **ARNAUD** Fabrice, **SECHET** Marie-Danielle, **POUPARD** Jacques, **MADELEINE** Delphine, **GROLEAU** Solène, **GAUTRAULT** Isabelle, **GEINDREAU** Freddy, **BOUJU** Jean Sébastien, **JOUBERT** Michel, **MARTINI CENDRE** Audrey, **COTILLEAU** Céline.

Excusé : **BROSSARD** Stéphane.

Madame **MARTINI CENDRE** Audrey a été nommée secrétaire de séance.

2023/04/01 : Avis à donner sur une demande d'autorisation relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien « Des Pâqueries » à Cirières.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a reçu en mairie un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique d'une durée de 33 jours concernant une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien des Pâqueries, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières.

L'enquête fait l'objet d'un avis au public et notre conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier et après en avoir délibéré : Par 0 voix Pour, 11 voix Contre et 3 abstentions :

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de donner un avis défavorable à ce projet d'exploitation d'un parc éolien « Des Pâqueries » à Cirières.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Fait en mairie de Voulmentin, le 25 avril 2023,

Madame le Maire,  
S. BESNARD



Agglomération du Bocage Bressuirais  
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184  
79304 Bressuire Cedex  
Téléphone : 05 49 81 19 00  
Fax : 05 49 81 02 20  
contact@agglo2b.fr



Affaire suivie par Thomas PAITRY  
Direction Planification Aménagement  
☎ 05 49 81 19 00  
Courriel : thomas.paitry@agglo2b.fr

Réf : PYM/CP/JB/ALB/TP/727-2023

Bressuire, le 26 avril 2023

**Objet** : Projet de parc éolien « Les Pâqueries » sur la Commune de CIRIERES

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance d'un projet de parc éolien porté par l'entreprise VALECO sur la Commune de CIRIERES. Ce projet est actuellement à la phase d'enquête publique relative à une demande d'autorisation.

Au regard des compétences de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, en matière de documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)) et d'énergie-climat (Plan Climat Air Energie Territorial) il revient à cette dernière de vous faire part de son avis concernant ce projet.

Nous précisons que ce courrier a fait l'objet d'échanges préalables au sein de l'exécutif de l'Agglo2b, ainsi qu'avec les élus des Communes de CIRIERES, LE PIN et BRETIGNOLLES.

Sur un plan général, il est important de rappeler qu'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables et des Récupérations est en cours d'élaboration pour l'ensemble du territoire communautaire. De ce travail important de concertation, découlera la politique de développement des énergies renouvelables de la Communauté d'Agglomération et de ses Communes membres. Les conditions de développement de projets de production d'énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, de la méthanisation ou encore du photovoltaïque, seront déterminées au regard des résultats de l'étude en cours, en ciblant des zones adaptées à ces différentes ressources. Ce document sera traduit dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi) pour lui conférer une portée réglementaire.

Un Guide des installations structurantes productrices d'électricité et de gaz est également en cours de finalisation. Celui-ci devra présenter un ensemble de recommandations et/ou de règles permettant l'implantation de projets d'énergies renouvelables de manière concertée au sein du territoire intercommunal. Ce document pédagogique ne prendra en compte que les installations structurantes productrices d'électricité regroupant l'éolien, le photovoltaïque au sol et la méthanisation. A la lecture des documents transmis et par suite des divers échanges avec les trois Communes ainsi que l'entreprise VALECO, le projet éolien des Pâqueries ne paraît pas conforme aux attendus formalisés par les élus du territoire au travers du Guide sur plusieurs points et notamment ceux concernant la concertation et les échanges préalables avec les Communes concernées. Aussi et à ce stade, il semble donc prématuré de pouvoir donner une suite favorable à ce projet.

Nous tenons à préciser que la Communauté d'agglomération n'est pas opposée à la création de parcs éoliens, mais que les conditions à réunir, ici et à ce stade, pour les rendre acceptables, ne sont manifestement pas réunies.

Par conséquent, et pour ces raisons, nous affirmons notre position défavorable au projet porté par l'entreprise VALECO sur la Commune de CIRIERES. »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

**Pierre-Yves MAROLLEAU**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage  
Bressuirais




**Claude POUSIN**  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
en charge de la Planification, de  
l'Aménagement et Politique Foncière




**Jérôme BARON**  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
en charge de l'Habitat, du logement  
et la Transition Énergétique




**Emmanuelle MENARD**  
Maire de Bressuire



**Anne-Marie REVEAU**  
Maire de Combrand




**Sophie BESNARD**  
Maire de Voullent




**Johnny BROSSEAU**  
Maire de Cerizay



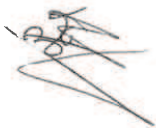
**Thierry MAROLLEAU**  
Maire de La Forêt-Sur-Sèvre




**Serge BOUJU**  
Maire de Nueil-Les-Aubiers




**Jean-Baptiste FORTIN**  
Maire de Cirières



**Vincent MAROT**  
Maire de Béhaigne




**André GUILLERMIC**  
Maire de Courlay




**Philippe AUDUREAU**  
Maire de Le Pin




# Annexe 9 : Certificat d'affichage

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

Commune de *Bressuire*

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Bressuire*  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à *Enquête Publique Parc Eolien des Pâqueries*

a été affiché du *20/03/2023* au *25/05/2023*

A *Bressuire*, le *25 mai 2023*

**Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)  
Pour le Maire et par délégation  
Adjointe chargée de l’urbanisme  
*Anne-Marie BARBIER*  
Anne-Marie BARBIER



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

**Commune de** BRETAGNOLLES,

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par**

**relative à l’enquête publique société PARC ÉOLIEN**

**a été affiché du 15/03/23 au 15/05/2023.**

A Breignolles, le 15 mai 2023.

**Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

**Commune de CIRIÈRES**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de CIRIÈRES,  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par  
la société PARC ÉOLIEN DES PÂQUERIES**

**relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à CIRIÈRES**

**a été affiché du 14 mars 2023 au 09 mai 2023.**

**A CIRIÈRES , le 09 mai 2023**

**Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute  
la durée de celle-ci.**

**Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage**

**(cachet de la mairie)**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Le Maire, Jean Baptiste FORTIN'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CIRIERES' at the top, '79 DEUX-SEVRES' at the bottom, and a central emblem depicting a building with a tower and a sun. There are two small stars on either side of the emblem.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES

Commune de Cerizay

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de Cerizay  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par

Parc éolien de Pâqueries

relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien à Cirières

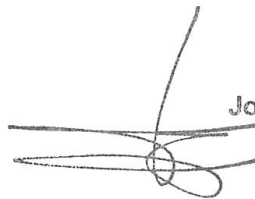
a été affiché du 14 mars 2023 au 09 mai 2023

A Cerizay, le 11 mai 2023

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

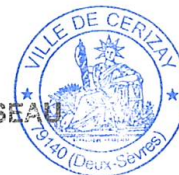
*Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage*

(cachet de la mairie)



Le Maire,

**Johnny BROSSEAU**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

Courrier arrivé le

22 MAI 2023

SCSI

Commune de *Combrond*

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Combrond*  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à *l’exploitation d’un parc éolien à l’air*

a été affiché du *14 Mars 2023* au *17 Mai 2023*

A *Combrond*, le *17 Mai 2023*.

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

Commune de *Courlay*

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de *Courlay*  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par

relative à *l’enquête publique, Parc Echin des Pâqueris  
à Orières*

a été affiché du *14/03/2023* au *09/05/2023*

A *Courlay*, le *22/05/2023*

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)

Le Maire,

André GUILLERMIC



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

**Commune de LA FORET SUR SEVRE**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

**Le Maire de la commune de LA FORET SUR SEVRE**  
**certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par**  
*la société Parc éolien des Tâqueries*

**relative à un projet d’exploitation d’un parc éolien comportant**  
**trois éoliennes et un poste de livraison sur la commune de**  
**LEZIERES**  
**a été affiché du** 17 MARS 2023 **au** - 5 MAI 2023

**A LA FORET SUR SEVRE , le 23 MAI 2023**

**Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)  
Le Maire,  
Thierry MAROLLEAU



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES**

Commune de **NUEIL-LES-AUBIERS**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de **NUEIL-LES-AUBIERS**  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par  
la société **PARC ÉLIEN DES PAQUERIES**

relative à **un projet d’exploitation d’un parc éolien à CIRIÈRES**

a été affiché du **14 mars 2023** au **9 mai 2023**.

A **NUEIL-LES-AUBIERS**, le **10/5/2023**

**Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)

P/le Maire et par délégation,  
L’adjoint chargé de l’urbanisme  
et de l’économie  
**Jérôme BARON**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES

Commune de LE PIN

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de LE PIN  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par

Société PAAC EOLIEN DES PÂQUERIES  
relative à un projet d’exploitation d’un parc éolien  
à Guéres.

a été affiché du 15 MARS 2023 au 31 MAI 2023

A LE PIN, le 01 JUIN 2023

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

(cachet de la mairie)  
Le Maire,  
Philippe AUDUREAU





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES DEUX-SEVRES

Commune de VOULMENTIN

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la commune de VOULMENTIN  
certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique portant sur la demande présentée par  
la société Parc éolien Des Paquerettes,

relative à un projet d’exploitation d’un parc éolien  
comportant trois éoliennes, et un poste de livraison  
sur la commune de CIRIÈRES,  
a été affiché du 14 mars 2023 au 10 mai 2023.

A Voulmentin, le 10 mai 2023

Cet avis doit être affiché au moins 15 jours avant le début de l’enquête et pendant toute  
la durée de celle-ci.

Le certificat doit être établi et transmis à l’issue de la période d’affichage

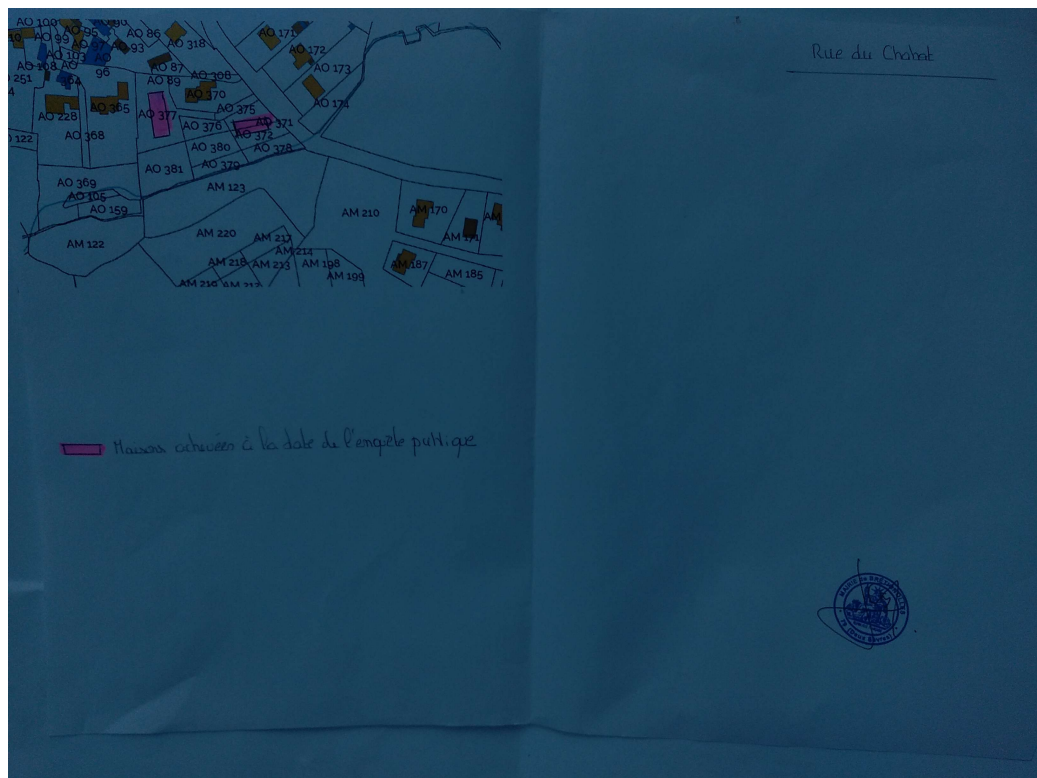
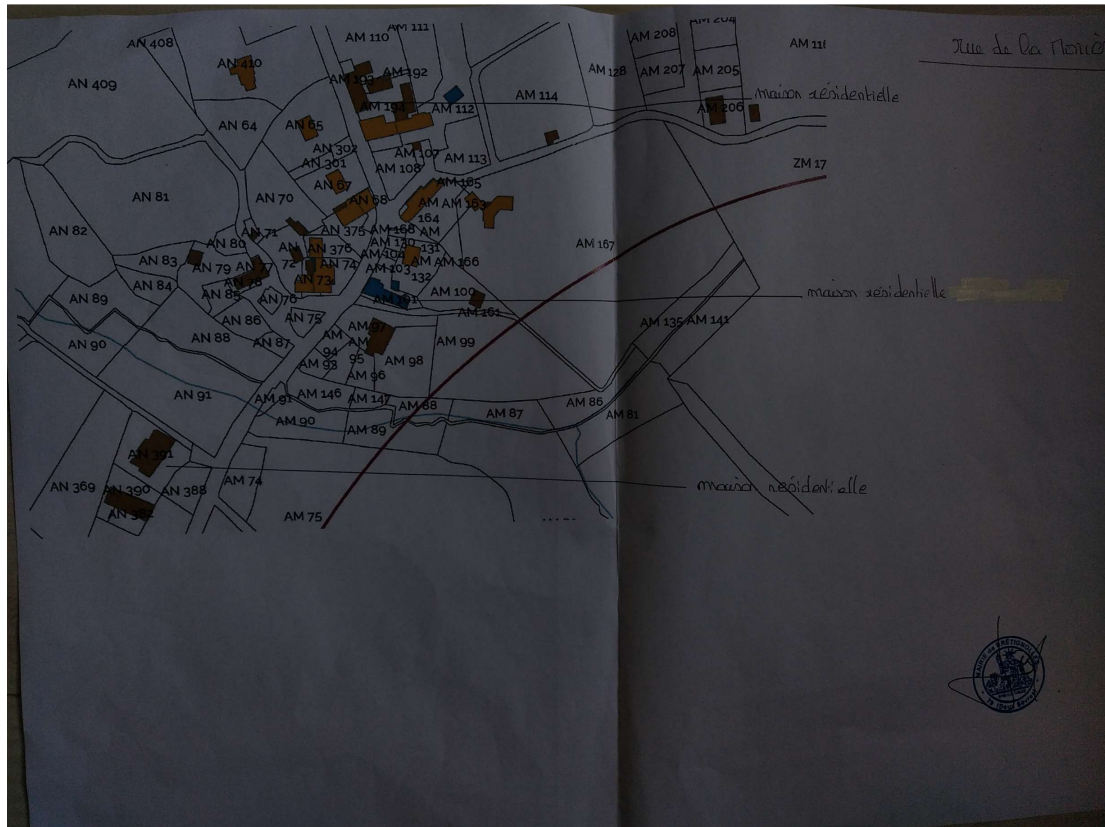
(cachet de la mairie)

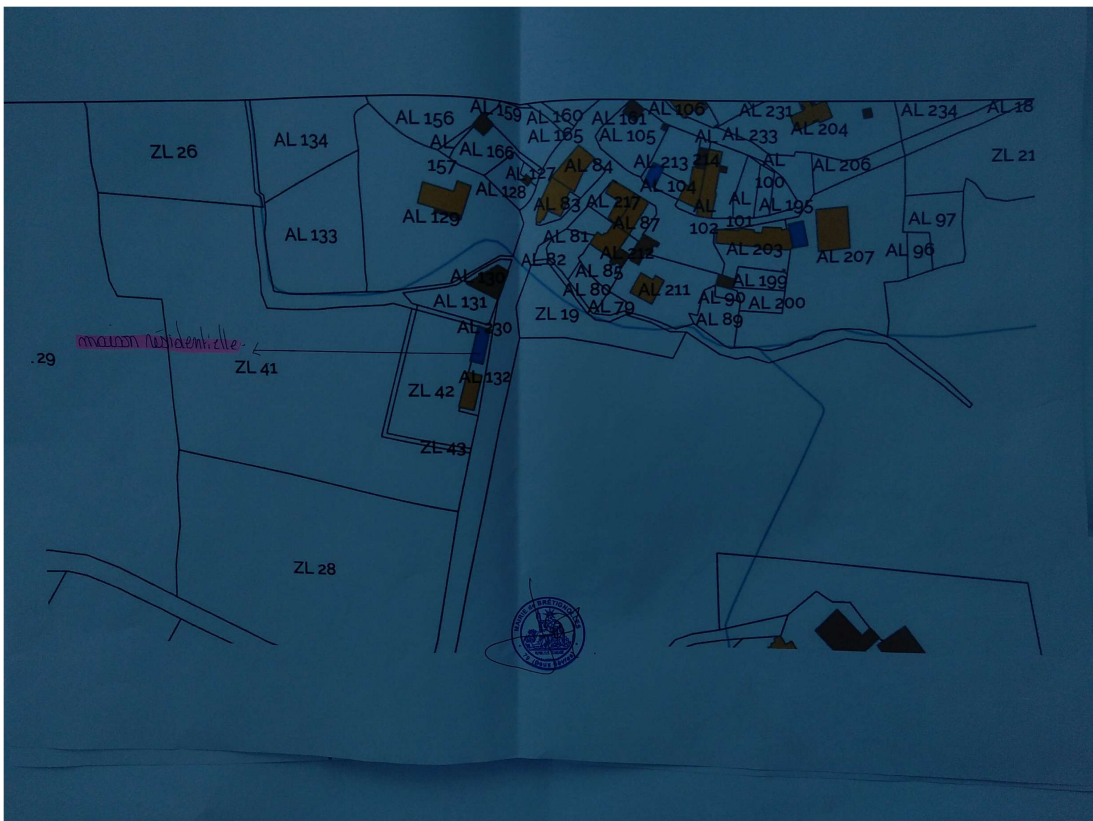
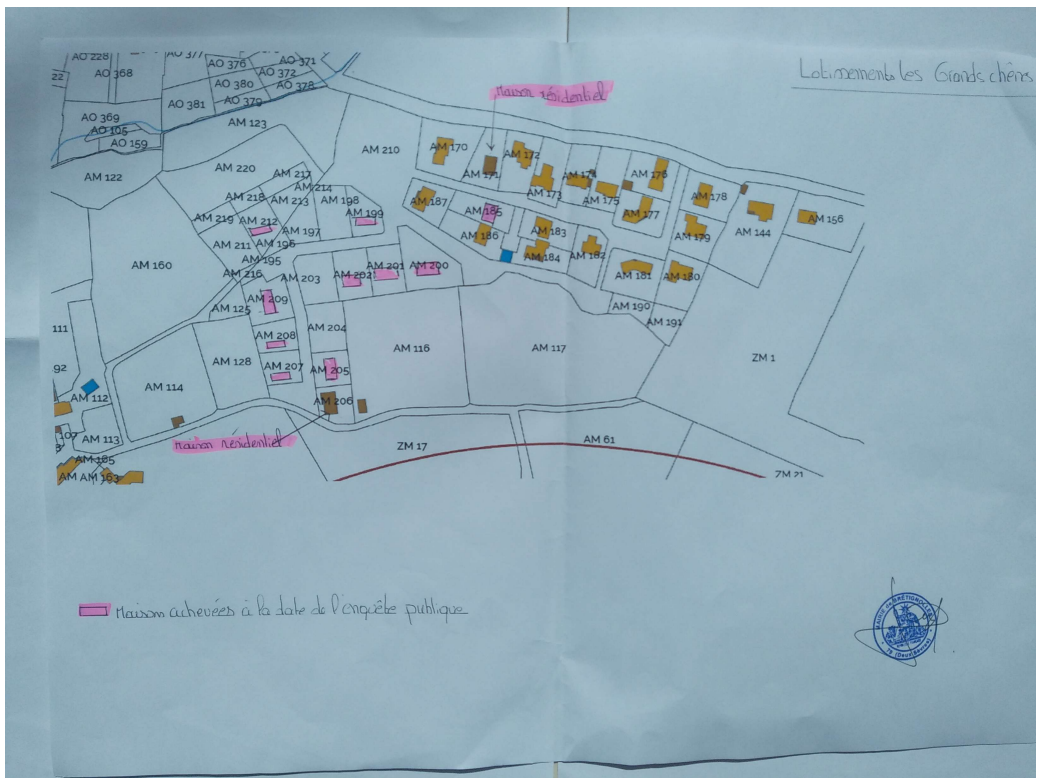
Le Maire  
S. BESNARD



# Annexe 10 : Cadastre avec les informations tirées de la carte « plan réglementaire » avec les annotations de la municipalité de Bretignolles

En marron : indifférencié – Bleu : Annexe – orange : Résidentiel





**Annexe 11 : Procès verbal du constat d'affichage de l'huissier de justice**

**Annexe 12 : Contributions à l'enquête publique**

**Annexe 13 : Mémoire en réponse au procès verbal de synthèse**